

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2013

**COMMUNE DE MALZÉVILLE  
CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 19 FEVRIER 2013**

**Conseillers municipaux en exercice : 29**

**Membres présents à la séance :** Jean-Pierre FRANOUX, Bertrand KLING, Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER, Jean-Pierre ROUILLON, Francine PIERRE, Jean-François PASQUET, Odile CHANDELIER, Daniel THOMASSIN, Claudine JACQUEMIN, Bernard PIERRAT, Michèle BONNENTIEN, Colette MESNIER, Malika TRANCHINA, Claude FINANCE, Véronique DEVIGNES, Gérard VIRY, Elisabeth LETONDOR, Emmanuel TSCHITSCHMANN, Bernard BRAUN, Geneviève FLEURY, Sophie WAKEFORD, Yves COLOMBAIN, Marc BARRON.

**Votants : 28**

**Conseillers absents - excusés :** David CARABIN.

**Procurations :** François KLAEYLE à Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER,  
Pascal PELINSKI à Jean-François PASQUET,  
Samia MESSALTI à Jean-Pierre FRANOUX,  
Jean-Marie HIRTZ à Gérard VIRY,  
Elsa PLUMIER à Emmanuel TSCHITSCHMANN.

**Secrétaire de séance :** Colette MESNIER

**Date convocation :** 13 février 2013

**N° 2013-014**

**Objet :** Adhésion à la mission de Conseil en Energie Partagée de l'Agence Locale de l'Energie du Grand Nancy

**Rubrique :** 1.3

**Rapporteur :** Francine PIERRE

L'Agence Locale de l'Energie (ALE) du Grand Nancy assure depuis 2007 la mission d'Espace INFO→Energie en mettant à disposition des particuliers des experts fournissant des conseils gratuits et indépendants sur la maîtrise de l'énergie pour les logements.

En 2010, l'ALE a développé la mission de Conseil en Energie Partagée, qui a pour objectif de mutualiser entre toutes les communes adhérentes, de moins de 10 000 habitants, un poste de « Conseiller en Energie » afin d'accompagner les communes à maîtriser leurs dépenses énergétiques.

Le Conseiller en Energie Partagée propose aux collectivités différentes missions :

- **des missions de base**, qui concerne notamment la mise en place d'un outil de suivi des consommations énergétiques des bâtiments publics, et la réalisation d'un bilan annuel permettant de faire ressortir les points critiques et proposer des solutions d'amélioration.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2013

- **des missions « à la carte »**, adaptées aux besoins de chaque collectivité. Elles sont issues des échanges préalables entre l'ALE du Grand Nancy et la collectivité. Celles-ci sont ajustables et permettent de coller au plus juste aux attentes de la collectivité.

Ces études sont réalisées dans le cadre d'une convention définissant le nombre de jours de mission.

Les prestations sont rémunérées par une cotisation annuelle de 1€ par habitant et par an. Sachant que la signature de la convention engage la commune pour 3 ans.

Dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial, la Communauté Urbaine du Grand Nancy prend en charge 30% du coût de l'adhésion. La commune aura donc à sa charge 0,70 € par an et par habitant.

La commission « cadre de vie et développement économique » qui s'est réunie le 13 décembre 2012 a émis un avis favorable.

**Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ  
(1 abstention : Bernard BRAUN)**

- **DECIDE** d'adhérer à la mission de Conseil en Energie Partagée de l'Agence Locale de l'Energie.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'adhésion, ainsi que les éventuels avenants qui pourraient s'y rapporter, et en accepte les termes.

Date : 19 février 2013

Lieu : Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Affichage : 20 février 2013

Le Maire,  
Jean-Pierre FRANOUX.

